

## Obligations d'annoncer

Vous et votre chien êtes maintenant enregistrés chez AMICUS. En tant que détenteur, vous êtes responsable d'annoncer les événements suivants à AMICUS :

- la remise/vente et le changement de propriétaire du chien
- l'exportation du chien à l'étranger
- la mort du chien

## Fonctions d'utilisation supplémentaires

### Vous voyez :

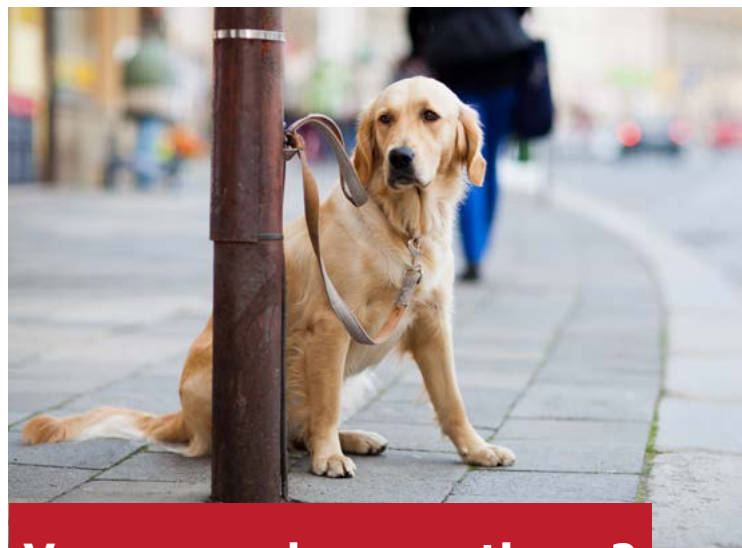
votre propre profil et le détail de l'animal

### Vous gérez :

l'adresse E-Mail, le no. de tél. et la langue  
le type d'utilisation

### Vous pouvez :

indiquer l'adresse de vos vacances  
enregistrer le commencement de la formation pour chien de protection  
commander la PetCard (attestation pour chien)



**Vous avez des questions ?**

**Veillez vous adresser au  
Helpdesk d'AMICUS !**

**Tél:** 0848 777 100  
**E-Mail:** info@amicus.ch



[www.amicus.ch](http://www.amicus.ch)

**Informations pour les  
possesseurs des chiens**



La banque de données  
moderne pour l'enregist-  
rement des chiens en  
Suisse

## Nouvelles dispositions – nouveau système

En raison de différentes adaptations de la législation Suisse, un remplacement de la banque de données des chiens existante était nécessaire et elle a été décidée par les cantons.

## AMICUS – La banque nouveau pour l'enregistrement des chiens en Suisse

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'entreprise Identitas SA exploite à partir du 1er janvier 2016 la nouvelle banque de données pour les chiens de AMICUS. Les données des chiens et les données des adresses des détenteurs des chiens de ANIS seront repris par AMICUS à partir du 31 décembre 2015.



**Fonctions** Pour l'amélioration de la qualité des données, les communes ont un rôle central lors de l'enregistrement des détenteurs et des détentrices de chiens. Les vétérinaires pratiquants sont responsables de l'enregistrement des chiens. Les détenteurs et les détentrices des chiens ont accès à leurs données et à celles de leurs chiens sur [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch).



**Vos données** Si vous avez déjà un chien, vous pouvez alors vous connecter avec les données de connexion de ANIS à AMICUS sur [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch).



**Votre premier chien** Vous n'avez encore jamais eu de chien et en aimeriez un ? Alors laissez votre commune vous enregistrer en tant que détenteur de chien sur AMICUS. Vos données d'utilisateur et votre mot de passe vous seront ensuite envoyés par la poste. Vous pouvez ensuite vous connecter à AMICUS sur [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch).



**Enregistrer et poser une puce électronique** Allez avec votre chien chez le vétérinaire, et prenez absolument avec vous votre carte d'identité. Le vétérinaire implante une puce électronique à votre chien et annonce à AMICUS que vous êtes le détenteur du chien.